Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 23 (1931)

Heft: 12

Rubrik: Les conditions de travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

attribuée aux réserves. Le taux de dividende fixé est cependant pleinement valable pour le capital-actions fourni à la fondation sans agio.

Nous donnons ci-dessous les renseignements pour 1930 sur chacune des compagnies:

						Capital- actions versé	Capital- réserves	Bilan	Bénéfice net		Verse- ments spéciaux
Assurance-vie:	nnce-vie:			par 1000 francs		par 1000 francs		en 0/0 du capital-actions			
Comp. d'assuran	ce	sur	la	vie,	la					×=:	
«Bâloise» .						5,000	3,820	407,497	966	12	-
La Genevoise.						1,500	1,181	149,037	401	12	9
La Suisse		•				5,000	1,468	120,558	670	10,3	43
Vita						3,000	1,545	71,402	411	7,7	
Winterthour .						2,000	1,100	49,311	223		
Union Genève						3,200	350	33,440	199	6,2	
La Neuchâteloise						1,000		8,831	22		_
Assurance-accident	s:										
Zurich						15,000	25,775	307,320	7,306	43,3	
YU7 . 1						12,000	15,892	143,797	3,550	20,6	******
Assurance-incendie	:					3.50					
T DAI .						4,000	1,550	28,438	626	7	
Helvetia						2,000	6,432	26,971	986	31	
Diverses autres br	an	ches	ď	assu	ranc	ee:	\$100 \$100 ttgs:	E CONTROL TOURS			
La Suisse						3,000	5,100	36,642	766	20,6	_
Helvetia						2,000	4,944	22,454	776	25,7	-
La Fédérale .						1,250	2,325	20,332	379	15	
La Bâloise, assu	ran	ce-t	ran	spor	t.	2,000	2,870	17,063	608	16	
La Neuchâteloise				٠.		2,000	2,500	14,604	135	5	
Comp. nation. si		se d	ass	urar	ice	1,000	2,000	12,660	285	15	_
Assurances géné						1,000	600	ca. 8,000	210	6,2	
A 7						1,000	215	6,195	103	6	
Réassurance:											
La Suisse						20,000	33,500	499,812	7,873	30,9	-
Prudentia						4,000	7,250	130,562	1,970	24,7	
Europe						1,000	1,600	58,302	366	15,5	
La Bâloise .				•		750	860	6,227	130	12	-

Les actions de la Compagnie d'assurance sur la vie, la «Winterthour», qui n'ont produit aucun dividende depuis la fondation en 1925, sont en possession de la Compagnie d'assurance contre les accidents de Winterthour. Cette dernière possède également la majorité des actions de la Neuchâteloise-vie. La compagnie Vita est également une compagnie sœur de la compagnie d'assurance-accidents « Zurich » et lui appartient complètement.

Les conditions de travail.

Salaires des ouvriers victimes d'accidents dans les grandes villes suisses en 1930.

Jusqu'à présent, la statistique de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur les salaires des ouvriers victimes d'accidents, n'a publié les salaires qu'en moyenne de tout le pays. En 1930, pour la première fois on a établi une distinction entre les localités où ont eu lieu les accidents et cela pour les 4 plus grandes villes suisses. Cependant pour Genève et Bâle-Ville, les données concernent tout le canton, car d'après le dossier de la Caisse

d'assurance-accidents, il ressort qu'il n'y avait pas possibilité de faire une distinction entre les communes campagnardes et les villes. Les chiffres moyens sont néanmoins fort peu influencés par les quelques communes rurales dont le niveau de salaires est le même que les villes en question. Pour Zurich on a seulement tenu compte des accidents qui se sont produits dans la ville même, il en est de même pour Berne, pour laquelle on ne possède que des données incomplètes.

Nous publions ci-dessous les données concernant les 4 grandes villes, en complément du tableau publié dans le numéro d'octobre. Le nombre des données concernant les salaires pour les villes en question est de 6000 à 8000 pour la catégorie des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, de 1000 pour les femmes, de 500 environ pour les jeunes et de 100 à 500 pour les contremaîtres; ces chiffres semblent donc être valables et représentent suffisamment les salaires pour les 4 villes les plus importantes:

		Salaire moy	Index des 4 grandes villes			
	Salaire j	journalier	Salaire horaire		(Moyenne Sulsse = 100) Salaire Salaire	
	Moyenne Suisse	4 grandes villes	Moyenne Suisse	4 grandes villes		horaire
Contremaîtres, chefs-ouvr., chefs						
d'équipe	16.22	17.80	1.67	2.07	110	124
Ouvr. qualifiés et semi-qualifiés	12,57	14.12	1.49	1.73	112	116
Ouvriers non qualifiés	9.90	11.35	1.16	1.38	115	119
Femmes	6.36	7.16	76	84	113	111
Jeunes gens en dessous de 18 ans	5.45	6.44	68	82	118	121

Partout, les salaires dans les villes sont plus élevés, à savoir, de 10 à 18 pour cent dans les salaires journaliers et de 11 à 24 pour cent dans les salaires horaires. Le grand écart qui se manifeste dans les salaires horaires s'explique du fait de la durée du travail plus courte dans les villes.

Les salaires ont été également comptés pour les branches d'industrie les plus importantes des villes de Zurich et Berne et des villes-cantons de Bâle-Ville et Genève; on a néanmoins seulement tenu compte de la moyenne qui se rapporte à 100 données concernant les salaires.

Le salaire-index de ces villes (moyenne pour la Suisse = 100) a été en 1930:

2,000						
	Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés		Ouvriers non qualifiés		Femmes	
	Salaire jour- nalier	Salaire horaire	Salaire jour- nalier	Salaire horaire	Salaire jour- nalier	Salaire horaire
Ind. métallurgique et des machines	109	109	110	109	107	108
Industrie du bâtiment	109	115	111	120	_	_
Bois et verrerie	123	128	125	130	_	
Industrie textile	123	129	119	125	114	114
Industrie de la pierre et de la terre	115	120	121	124	_	
Industrie du papier				_	116	- Miles
Arts graphiques	103	104			111	-
Industrie chimique	106	107	114	114		
Alimentation et boissons	110		118		123	110
Camionnage	115		106	107		_
Maisons de commerce et dépôts .	108	_	106	114	_	_

Cela prouve que la différence entre les villes et la moyenne de toute la Suisse (surtout dans l'industrie du bois, du bâtiment et du textile) est beaucoup plus forte, alors que dans les arts graphiques et dans l'industrie métallurgique, elle ne dépasse pas 10 pour cent.